

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**Arrêté du 5 janvier 2026 fixant au titre de l'année 2026 le nombre de postes offerts au concours interne de recrutement de conseillers techniques et pédagogiques supérieurs**

NOR : SPOH2536324A

La ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative,

Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de conseillers techniques et pédagogiques supérieurs,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2026, au concours interne pour le recrutement de conseillers techniques et pédagogiques supérieurs est fixé à 6 réparti comme suit :

- domaine « sport » : 5 postes ;
- domaine « jeunesse, éducation populaire et vie associative » : 1 poste.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 janvier 2026.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général des ressources humaines,*  
C. GEHIN